



DEMANDE DE PRISE DE POSITION SUR LA CONTINUATION DU CONTRAT

Paris, le 07/03/2024
LETTRE RECOMMANDÉE AVEC AR
1A 204 086 6576 2

SELARL LAURA LAFON
155 Rue Fondaudège
33000 BORDEAUX

Affaire suivie par Johanna Lévy
jlevy@lamgd.com

Objet : Position sur la continuation du contrat à la suite de la liquidation judiciaire
Société : **BAM**
Numéro de contrat : **WE00247**

LIQUIDATION JUDICIAIRE du 23/02/2024

Maître,

Nous avons été informés de la liquidation judiciaire de la société **BAM**.
(Jugement prononcé :23/02/2024)

Afin que la MGD puisse prendre ses dispositions quant à la gestion de ce dossier, nous souhaitons que vous nous indiquiez si vous entendez faire poursuivre le contrat frais de santé ci-dessus référencé.

Aussi, à défaut d'une réponse de votre part dans les trente jours suivant la date d'envoi de la présente lettre (le cachet de la poste faisant foi), nous procéderons à la résiliation du contrat cité en référence, conformément à l'article L622-13-III du Code de Commerce.

Dans l'attente de vous lire,

Nous vous prions d'agréer, Maître, l'expression de nos sentiments distingués.

M. Arnaud BERJON
Directeur Général